

Loi sur les télécommunications

Publication des codes de sélection du fournisseur définitivement attribués

Selon l'art. 10, al. 3, de l'ordonnance de la Commission fédérale de la communication (ComCom) relative à la loi sur les télécommunications¹, l'Office fédéral de la communication (OFCOM) publie comme suit les codes de sélection du fournisseur (codes CS) attribués définitivement:

Code CS	Titulaire
10828	Telsave Switzerland GmbH, Baar
10899	Voicedata GmbH, Herzogenbuchsee
10709	API-Handels GmbH, Herzogenbuchsee
10733	ACN Europe B.V., NL-Amsterdam
10826	ACN Europe B.V., NL-Amsterdam
10897	Triotel AG, Kloten
10898	Powertel GmbH, Wollerau
10723	BT Switzerland Ltd, Glattbrugg
10724	BT Switzerland Ltd, Glattbrugg
10725	BT Switzerland Ltd, Glattbrugg
10757	Alocall GmbH, Zug

Une liste complète des codes CS provisoirement ou définitivement attribués peut être consultée sur notre site internet à l'adresse suivante: <http://www.ofcom.ch> (numérotation et adressage)

Selon l'art. 10, al. 4, de l'ordonnance susmentionnée, les fournisseurs de services de télécommunication soumis à l'obligation de garantir le libre choix du fournisseur des liaisons nationales et internationales doivent mettre en service les codes CS au plus tard 90 jours après leur publication par l'office.

Renseignements:

Office fédéral de la communication
Services de télécommunication
Numérotation et adressage
Rue de l'Avenir 44
2501 Bienne
Olivier Girard
Téléphone 032 327 55 75

¹ RS 784.101.112